

Fiche n°8

IEM (Institut d'Éducation Motrice)

IME (Institut Médico Éducatif)

EEAP (Établissement et Services
pour Enfants et Adolescents

Polyhandicapés



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- **Certificat médical** d'un médecin spécialiste (de préférence)
- **GEVA-sco** de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- **Bilan psychologique** de moins de deux ans. Il peut être complété, si possible, d'une évaluation psychométrique, de type échelles de Wechsler ou Vineland. Ce bilan peut être réalisé par une structure sanitaire et médico-sociale (centre de référence, CMPP, ESMS...), par un psychologue de l'Éducation nationale ou par un psychologue libéral.

Ce bilan psychologique n'est pas demandé pour les déficiences motrice, auditive et visuelle.

- **Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) en cours :** orthophonie, orthoptie, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- **GEVA-sco** de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- **Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)**
- **Bilan / argumentaire** de l'établissement concerné